

mins de fer nationaux du Canada. Je m'attends à quelque discussion, mais je voudrais savoir d'abord si je dois donner les explications maintenant ou si la Chambre consent à étudier ce bill en comité général.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais, avec votre permission, faire la proposition suivante. Jusqu'ici, quand il s'agissait de la nomination des vérificateurs, les noms des vérificateurs n'étaient pas mentionnés avant que la Chambre se formât en comité. Si, en permettant au bill d'être lu sans discussion pour la deuxième fois, nous ne sommes pas censés en avoir accepté le principe, je ne m'oppose aucunement à ce que le bill soit envoyé au comité. J'espère que je n'ai pas perdu mon droit d'adresser la parole, car j'aimerais à connaître les idées du ministre à ce sujet.

L'hon. M. MANION: J'accepte volontiers cette proposition. Le seul principe en cause, au moment de cette deuxième lecture, est celui de la nomination de vérificateurs. Mais c'est la Chambre qui doit se prononcer sur les vérificateurs à nommer, car leur nomination appartient au Parlement. Si ces remarques sont satisfaisantes la Chambre va se former en comité.

(La motion est acceptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Smith (Cumberland).)

Sur le titre abrégé.

L'hon. M. EULER: Je prierais le ministre de nous dire pourquoi on change de vérificateurs.

L'hon. M. MANION: D'ordinaire il n'y aurait pas beaucoup de discussion à attendre sur cette question, mais quelques quotidiens du Canada, très injustement et très déloyalement, je pense...

M. McINTOSH: Le ministre aurait-il l'obligeance de les nommer?

L'hon. M. MANION: Je le pourrais, mais c'est inutile pour l'instant. Je les nommerai sans doute avant de terminer mes remarques. Quelques journaux ont cru qu'il s'agissait d'une sorte de représaille contre la maison George A. Touche et Compagnie pour avoir eu la témérité de laisser entendre que la réorganisation du capital des Chemins de fer nationaux du Canada s'imposait. Si je me contente de mentionner ce point, c'est parce que la proposition elle-même me paraît par trop ridicule pour être imprimée. Mon honorable ami me demande les noms de ces journaux. Je vais en nommer un au moins. Dans le numéro du *Daily Star*, de Toronto, qui nous est arrivé ce matin, paraît un article

[L'hon. M. Manion.]

plutôt sévère contre le Gouvernement. J'ai l'intention de lire un passage de cet article, car il explique pourquoi j'aborde cette affaire. Voici le titre: "Injustice à l'égard des Chemins de fer nationaux du Canada", et voici le dernier alinéa:

Loin d'accepter volontiers la proposition des vérificateurs à l'effet de diminuer peu à peu la dette grossie à l'excès des Chemins de fer nationaux du Canada, le Gouvernement Bennett demande le renvoi des vérificateurs.

À cet égard, je tiens à faire observer que les vérificateurs n'ont pas été révoqués de leurs fonctions; nous les remplaçons par d'autres. (*Exclamations*). Il y a une différence et, un peu plus tard, je traiterai plus à fond cet aspect de la question. Je suis surpris de voir sourire mes honorables amis, car le fait de changer de vérificateurs entre dans les attributions de n'importe quelle institution d'affaires, tandis que le fait de les révoquer de leurs fonctions signifierait que nous les réprimandons sévèrement pour quelque chose qu'ils ont fait ou qu'ils ont omis de faire. Cependant, je vais terminer la lecture de ce paragraphe:

On expliquera sans doute la révocation projetée des vérificateurs en disant que cette maison a son bureau chef en Angleterre...

Je ne le savais pas à venir jusqu'à ce matin; j'ai pris des renseignements et je crois que c'est exact.

...mais il en était ainsi, il y a un an passé, alors que M. Bennett et le Dr Manion ne tarissaient pas d'éloges sur le travail qu'elle avait accompli.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais voilà pourquoi je désire traiter cette question jusqu'à un certain point. En premier lieu, je tiens à bien faire comprendre au comité et à la population en général que ni le Gouvernement ni le premier ministre, ni moi-même ni aucun autre membre du cabinet n'avons jamais songé à punir George A. Touche and Company du fait qu'ils ont proposé de réorganiser la structure financière des Chemins de fer nationaux du Canada. L'idée qui a présidé à ce changement est exactement le principe qui s'applique aux banques du pays et qui est renfermé dans la loi des banques que j'ai par devers moi. Une banque ne peut retenir les services des mêmes vérificateurs pendant plus de deux ans. Si c'est là une bonne règle à appliquer aux banques, après que George A. Touche and Company ont agi en qualité de vérificateurs des Chemins de fer nationaux du Canada pendant onze ou douze ans, si le Gouvernement est d'avis que de nouveaux vérificateurs peuvent apporter une nouvelle direction ou une nouvelle perspective touchant les opérations et la situation du réseau national, il a parfaitement le droit